

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020

Après délibération, le Conseil Municipal

I. DÉSIGNE MADAME ANNE THIERY EN QUALITÉ DE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

II. APPROUVE LE COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2020

III. DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

✓ **PREND ACTE** de la communication des décisions suivantes :

- Dépôt d'un dossier de demande de soutien au titre du projet culturel soutenu par l'association St Irénée pour la désinsectisation de la statue du Christ en Croix. Le taux de subvention sollicité est de 25 % sur un montant HT de travaux estimé à 2 845 euros HT, soit une subvention attendue de 711,25 euros.

- Dépôt d'un dossier de demande de fonds de concours auprès de la CCPA (Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle) au titre de l'aide à la valorisation du patrimoine immobilier. Le taux de subvention sollicité est de 20 % sur un montant HT de travaux estimé à 4 425 euros HT, soit une subvention attendue de 885 euros.

- Dépôt d'un dossier de soutien complémentaire au titre du projet culturel soutenu par l'association St Irénée pour la restauration de la statue du Christ en Croix et la désinsectisation des panneaux bois à proximité de l'autel. Le taux de subvention sollicité est de 25 % sur un montant HT de travaux complémentaires estimé à 7 315 euros HT, soit une subvention attendue de 1 828,75 euros.

- Décisions modificatives – virement de crédits sur dépenses imprévues

Il a été procédé au virement de crédit suivant :

Du chapitre 020 « dépenses imprévues » en section d'investissement :

- 53 € à l'opération 141 article 2188 fonction 411 : Complément poids lestage poteaux badminton gymnase CLAIRET ;
- 455 € à l'opération 166 article 2184 fonction 251 : Achat fauteuil de bureau pour restaurant scolaire DOLTO/LASSAGNE & complément pour fauteuil de bureau pour restaurant scolaire Mollières.

IV. AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Le point relatif à la composition de la commission communale pour l'accessibilité est retiré de l'ordre du jour et sera réétudié ultérieurement.

2. **FIXE** les ouvertures dominicales des commerces au titre de l'année 2021 comme suit :

- **Commerces alimentaires :**

- Les dimanches 24 janvier 2021 et 27 juin 2021 (soldes)
- Les dimanches 12, 19 et 26 décembre 2021 (fêtes de fin d'année)

- **Commerces non alimentaires :**

- Les dimanches 24 janvier 2021 et 27 juin 2021 (soldes)
- Les dimanches 05, 12 et 19 décembre 2021 (fêtes de fin d'année).

V. PERSONNEL

3. a) DECIDE la fermeture des postes proposés devenus vacants au tableau des effectifs suite aux avancements de grade et départs intervenus en 2019 et 2020, avec effet au 1^{er} janvier 2021.

b) DECIDE l'ouverture des postes proposés à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

4. ABROGE les délibérations n° Del28-03-04 en date du 26 mars 2004 et DL-113-12-18 en date du 10 décembre 2018 portant sur l'indemnité horaire pour travaux supplémentaire et **INSTAURE** les IHTS dans les conditions proposées.

5. ADOPTE le régime des astreintes dans la collectivité selon les modalités exposées et **PRECISE** qu'il appartiendra à l'autorité territoriale de les mettre en place dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

ANNULE la délibération DEL47-06-10 en date du 28 juin 2010 approuvant le régime de rémunération et de compensation des astreintes des agents territoriaux de la commune de l'Arbresle.

VI. FINANCES

6. ADOPTE la décision modificative n°2 du budget de la commune 2020 telle que présentée.

7. FIXE les tarifs au titre de l'année 2021 tels que présentés.

8. APPROUVE, pour l'exercice 2020, la grille de répartition des rémunérations et des cotisations à rembourser par le service de l'eau au budget communal telle que présentée.

9. DECIDE l'admission en non-valeur des créances éteintes proposées au budget de l'Eau.

VII. MARCHES PUBLICS

10. AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux en procédure adaptée pour la restructuration des écoles Dolto Lassagne, ainsi que tout acte s'y rattachant dans les conditions présentées.

VIII. ENVIRONNEMENT

10. PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'Eau Potable du Syndicat Saône—Turdine.

11. PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'Eau Potable de la Commune.

IX. SOCIAL

12. APPROUVE les deux règlements de mise à disposition et conditions tarifaires des logements d'urgence rue Jean MOULIN et Place Pierre-Marie DURAND présentés.

X. INTERCOMMUNALITE

13. ANNULE la délibération n°DL-037-06-20 du 08 juin 2020 et **DESIGNE** Monsieur Jean-Claude GAUTHIER en qualité de représentant titulaire et Monsieur Ludovic MELKONIAN en qualité de suppléant au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

XI. QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS